

Déclaration préalable à la consultation sur le projet d'aménagement du site de Châtellerault-La Brelandière pour la création de deux lignes de soutien aéroporté.

Les élus SUPPer sont tout à fait conscients de la saturation du site d'Elancourt. Il y a eu la mise en place de plusieurs bâtiments modulaires depuis 2012, le déménagement forcé du Comité d'Entreprise en 2015 et, plus récemment, la réaffectation de surfaces importantes de DMS au profit de LAS, sans oublier le parking devenu insuffisant pour accueillir les véhicules des salariés.

La nécessité et l'urgence de trouver des surfaces supplémentaires pour l'activité de LAS Elancourt sont pour nous une évidence. Cela ne veut pas dire pour autant que nous approuvons et soutenons sans réserve n'importe quel projet qui viserait à y répondre ! SUPPer devrait-il cautionner un projet qui conduit à supprimer des postes sur le site d'Elancourt et à générer un stress supplémentaire aux salariés, déjà bien impactés par la crise COVID ?

Pour SUPPer, les surfaces supplémentaires pour résoudre ce problème de saturation doivent être trouvées à proximité du site actuel et non à 300 km. C'est la ligne suivie depuis 2013 par la direction d'OME-Elancourt. Ce projet rompt donc totalement avec cette pratique et constitue un bouleversement majeur pour les salariés. Il est clair qu'il n'apporte pas non plus de réponse à la saturation actuelle. Il a uniquement la capacité d'éviter son aggravation. On peut donc pressentir que ce projet n'est pas une fin en soi mais seulement un prélude à d'autres délocalisations, à Châtellerault ou ailleurs, mais très probablement à grande distance d'Elancourt. Comment SUPPer pourrait-il donner son feu vert à un projet de délocalisation susceptible d'être suivi par d'autres projets similaires ?

SUPPer est conscient de la nécessité pour Thales et pour LAS de remporter le contrat majeur AMADEOS 2, comme de la nécessité de fournir au client des arguments convaincants sur leur capacité à honorer tous les termes de ce contrat.

SUPPer comprend bien que, dans ce contexte, Thales et LAS trouvent beaucoup d'intérêt au site de Châtellerault - La Brelandière : surfaces importantes et disponibles, présence sur place de salariés disposant de compétences compatibles avec nos activités optroniques, coût de la main d'œuvre et coût des surfaces. En début d'année, s'est ajoutée à tout cela l'affectation au poste de chef d'établissement d'un ancien haut responsable du Centre de Compétences Industrielles d'Elancourt.

A ce stade, cela fait déjà beaucoup en faveur de Châtellerault ! Peut-être même assez ? Vient alors la tragédie du COVID, avec son cortège de suppressions de postes dans AVS et à Châtellerault, qui fournit l'occasion de transformer ce projet industriel stratégique en un acte de solidarité Groupe. Dès lors, il ne semble plus possible de remettre en question la sélection de ce site pour accueillir les investissements de LAS qui serviront à décrocher le contrat AMADEOS 2 tout en sauvegardant une partie des emplois d'AVS, conformément au récent accord Groupe « Activité Partielle Longue Durée ».

Mais les infrastructures de Châtellerault – La Brelandière nécessitent d'importants travaux de rénovation et d'adaptation aux futures activités OME-Elancourt. Or, le financement de ces travaux sera intégralement supporté par OME-Elancourt et non par le Groupe qui en est pourtant le propriétaire ! Depuis quand un locataire finance-t-il des travaux de rénovation de toiture ? Curieux exemple de solidarité interne Thales ! One Team One Thales ? Et lors des prochaines NAO de LAS, société qui présente chaque année un résultat d'exploitation très supérieur à la moyenne du Groupe, la direction va-t-elle brandir l'argument du coût de ce projet pour imposer encore plus de « modération salariale » ?

Toujours sur le plan financier, la présentation des risques, amortissements et opportunités apportée par l'expertise SECAFI n'a visiblement convaincu personne parmi les élus du CSE. SUPPer a l'impression que, sous la pression du Groupe, la direction d'OME-Elancourt s'engage dans ce projet en fermant les yeux sur les prérequis habituels. Ce ne sont vraiment pas les méthodes de travail classiques imposées aux chefs de projet à Thales ! Il n'est pas exclu qu'une telle opération apporte en très peu de temps un bénéfice substantiel au Groupe (financièrement et en image de marque), mais encore aux frais de LAS. SUPPer ne voit pas pourquoi il approuverait un projet financièrement injuste pour OME-Elancourt, et dont le poids risque d'être encore une fois porté par ses seuls salariés. One Team One Thales ?

Alors, faut-il s'opposer intégralement à ce projet ? Notre mandat d'élus CSE nous oblige à défendre en priorité les intérêts des salariés d'OME-Elancourt. Cependant, nous ne pouvons nier l'impérieuse nécessité d'une forme de solidarité avec les collègues d'AVS en grande difficulté et menacés de perdre leur emploi. Après tout, le Groupe continue d'engranger en 2020 de solides bénéfices qui suffiraient à eux seuls à maintenir l'emploi dans AVS. **Mais visiblement, la priorité a été donnée aux performances financières.** C'est un choix qui relève de sa responsabilité mais qui conduit tout droit OME-Elancourt à assumer seul cette solidarité.

En conclusion, uniquement par solidarité avec les collègues d'AVS, les élus SUPPer d'OME-Elancourt décident de s'abstenir sur cette consultation, bien qu'ils auraient pu la refuser en raison de l'absence d'informations concrètes sur le financement du projet qui ne profitera sans doute pas aux salariés OME-Elancourt.